



SIAO 49

Réseau Hébergements & Logements Temporaires
Coordination - Orientation - Observatoire

Foyers de Jeunes Travailleurs

BILAN

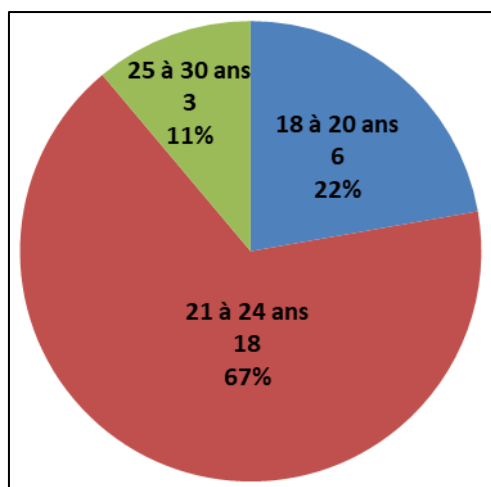
2020

LES PERSONNES ORIENTEES SUR UN FJT EN 2020

En 2020, 27 personnes ont été orientées vers un FJT (32 en 2019, 30 en 2018) dont 23 hommes seuls et 4 femmes seules (28 hommes seuls et 4 femmes seules en 2019, 21 hommes et 9 femmes en 2018)

1 / L'âge des personnes orientées

Répartition des personnes orientées sur un FJT en 2020 selon l'âge



Source : Tableau de suivi SIAO 49, 2020

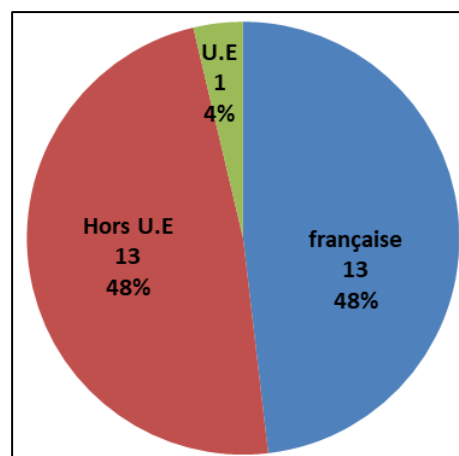
La tranche d'âge des 21 à 24 ans représentent 67 % des personnes orientées vers un FJT (27% en 2018 et 50% des personnes en 2019). Une proportion en forte progression (+ 40 points de pourcentage) depuis 2018.

La présence des très jeunes majeurs (moins de 21 ans) dans les orientations ne cesse de diminuer depuis trois ans (passant de 50% en 2018 à 22% en 2020).

2 / La nationalité des personnes orientées

Répartition des personnes orientées sur un FJT en 2020 selon la nationalité

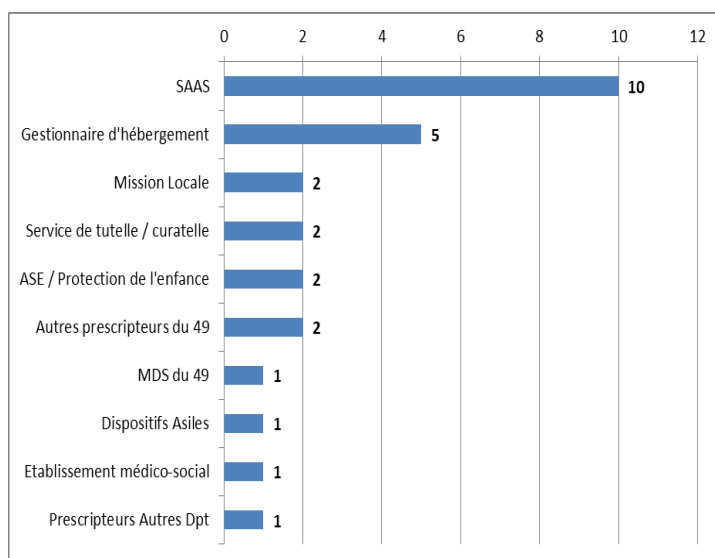
Les ménages de nationalité française et Hors UE sont en proportion identique en 2020. Entre 2018 et 2020, les personnes de nationalité française diminuent en nombre (17 en 2018, 15 en 2019 et 13 en 2020).



Source : Tableau de suivi SIAO 49, 2020

3/ Le Réfèrent Social de la demande SIAO des personnes orientées

Répartition des personnes orientées en FJT en 2020 selon le référent social de la demande



Depuis 2018, le premier prescripteur pour les personnes orientées vers un FJT est le SAAS. Le poids du SAAS dans les demandes est en hausse sur trois ans.

Une progression des gestionnaires d'hébergement dans les prescripteurs est constatée avec 5 demandes (soit 3 demandes de plus qu'en 2019). A l'inverse, le nombre de demandes effectuées par les Missions Locales est en forte baisse.

Source : Tableau de suivi SIAO 49, 2020

On note ensuite la présence de prescripteurs secondaires variés dont une part non négligeable en lien avec les services de protection des mineurs.

Répartition des personnes orientées sur un FJT en 2020 selon la situation professionnelle

Situation professionnelle	TOTAL	
Demandeurs d'emploi	10	37%
<i>Demandeur d'emploi - indemnisé</i>	2	7%
<i>Demandeur d'emploi - non indemnisé</i>	6	22%
<i>Demandeur d'emploi - non renseigné</i>	2	7%
En emploi	10	37%
<i>En emploi - CDD ou interim</i>	6	22%
<i>En emploi - CDI</i>	2	7%
<i>En emploi - Contrat aidé, Service Civique, Apprentissage</i>	2	7%
En formation	6	22%
<i>En formation - Apprentissage</i>	3	11%
<i>En formation - Non indemnisé</i>	3	11%
Sans activité	1	4%
TOTAL	27	100%

Source : Tableau de suivi SIAO 49, 2020

Sur les 27 personnes orientées :

- ✓ 10 étaient en emploi au moment de la demande soit 37 %
- ✓ 10 étaient demandeurs d'emploi au moment de la demande dont 2 indemnisés (la proportion de personnes en demande d'emploi progresse depuis trois ans (23% en 2018, 31% en 2019 et 37% en 2020)).
- ✓ 6 étaient en formation au moment de la demande dont 3 en apprentissage (stable depuis 2018)
- ✓ 1 était sans activité au moment de la demande

4/ Constats au regard de la convention de partenariat

Les orientations bénéficient au public cible Jeunes en situation de rupture sociale ou de décohabitation, ou en demande de parcours résidentiel. En effet, un tiers sont en hébergement très précaires ou à la rue au moment de la demande. Par ailleurs, cette convention bénéficie de plus en plus aux parcours de sortants d'hébergement.

La présence de prescripteurs tels que les mandataires judiciaires, l'ASE ou un établissement médicosocial indiquent une vulnérabilité potentielle malgré l'évaluation de l'autonomie du jeune ou l'étayage mis en place.

Les orientations répondent au projet d'accueil de jeunes isolés dans diverses situations au niveau de l'emploi : emploi plus ou moins pérenne, formations indemnisées, en projet professionnel (garantie jeune). Des orientations peuvent être réalisées lorsque des perspectives de ressources sont avérées (garantie jeune, RSA, signature d'un contrat de travail, début d'une formation notamment).

LES PERSONNES ENTREES EN 2020

En 2020, 13 personnes sont entrées sur un FJT (10 en 2018 et 15 en 2019)
dont 10 hommes seuls et 3 femmes seules (9 hommes seuls et 1 femmes seule
en 2018, 13 hommes seuls et 2 femmes seules en 2019)
dont 7 personnes françaises et 6 de nationalité hors UE
dont 5 entre 18 et 20 ans, 5 entre 21 et 24 ans et 3 de 25 ans et plus

*** Attention : Les personnes entrées en 2020 n'ont pas nécessairement été orientées en 2020 (6 sur 13 ont été orientées en 2019)**

1/ Répartition des entrées en 2020 selon les structures

	TOTAL	
David d'Angers	8	62 %
Foyer Darwin	2	15 %
L'Harmattan	2	15 %
Habitat Jeune du Saumurois	1	8 %
TOTAL	13	100 %

Source : Tableau de suivi SIAO 49, 2020

Près des 2/3 des entrées ont été réalisées majoritairement sur le FJT David d'Angers (8 entrées). Seuls quatre FJT différents ont enregistré au moins une entrée en 2020. On dénombrait cinq FJT différents en 2018 et six FJT différents en 2019 ayant effectué au moins une entrée.

La quasi-majorité des entrées se sont faites sur Angers (12 sur 13). Une proportion similaire aux années 2018 et 2019 (13 sur 15 en 2019 et 9 sur 10 en 2018).

Parmi les personnes entrées sur un FJT en 2020, 11 se situaient sur Angers au moment de la demande, 1 sur Fontevraud-L'Abbaye et 1 sur Varennes-sur-Loire.

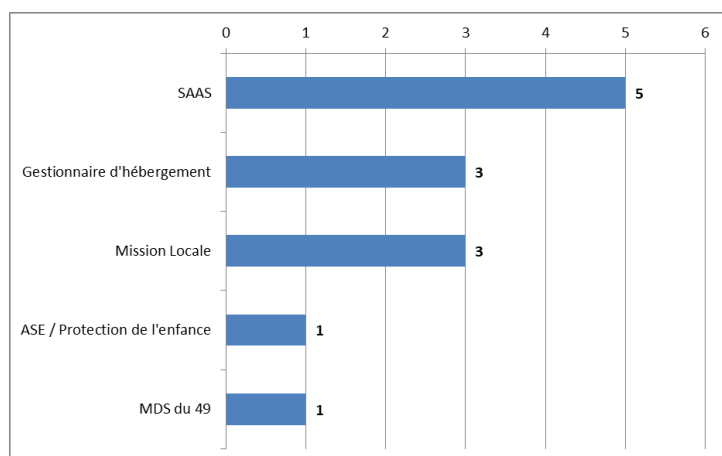
2/ Répartition des durées entre l'orientation et l'entrée

Durée	TOTAL	
Entre 0 et 29 jours	4	31 %
Entre 30 et 59 jours	2	15 %
Entre 60 et 89 jours	1	8 %
Plus de 89 jours	6	46 %
TOTAL	13	100 %

Source : Tableau de suivi SIAO 49, 2020

La durée médiane entre l'orientation et l'entrée vers un FJT est de 80 jours pour les personnes entrées en FJT en 2020 (soit 26 jours de plus par rapport à 2019). Le délai d'attente avant l'entrée s'allonge car la proportion de personnes qui ont attendu plus de 89 jours entre leur orientation et l'entrée sur un dispositif a fortement évolué à la hausse (passant de 10% en 2018 à 46% en 2020).

3/ Répartition des personnes entrées sur un FJT en 2020 selon le référent social de la demande



Source : Tableau de suivi SIAO 49, 2020

Le SAAS est le premier prescripteur pour les orientations des personnes entrées vers un FJT en 2020. Les gestionnaires d'hébergement (3 demandes), les Missions Locales (3 demandes), l'ASE/Protection de l'enfance (1 demande) et les Maisons des Solidarités (1 demande) ont orienté des personnes entrées.

4/ Répartition des personnes entrées en 2020 selon la situation professionnelle

	TOTAL	
En emploi	7	54 %
En formation	2	15 %
Garantie Jeune	3	23 %
Non communiqué	1	8 %
TOTAL	13	100 %

Source : Tableau de suivi SIAO 49, 2020

Sur les 13 personnes entrées en FJT en 2020 :

- ✓ 7 étaient en emploi au moment de l'entrée soit 54 % (53% en 2019). L'ensemble des personnes en activité sont à temps partiel (3 sont en CDD, 2 en intérim, 1 en CDI et 1 en service civique).
- ✓ 2 étaient en formation (dont 1 en formation non indemnisée et 1 en formation indemnisée) au moment de l'entrée soit 15%. 1 est rémunérée par des activités salariées à côté de sa formation
- ✓ 3 étaient en garantie jeune au moment de l'entrée soit 23%
- ✓ 1 personne dont le statut et le type de ressources n'ont pas été communiqué en raison d'une entrée sans délai d'attente dans une structure

5/ Constats au regard de la convention de partenariat et des attentes sur le public accueilli

Concernant leurs situations au regard de l'hébergement, les personnes les plus précaires bénéficient bien de propositions au bout du parcours :

- ✓ 3 personnes étaient sur des structures d'hébergement d'urgence via le 115-
- ✓ 1 personne était sur la Chambre ADOMA du PASS après avoir été hébergé sur la Halte de Nuit via le 115
- ✓ 1 personne était sur un Centre Provisoire d'Hébergement pour Personnes réfugiées.

De plus, le dispositif permet également d'étendre les solutions au public ayant le statut de réfugié (4 personnes)

6 personnes entrées étaient en rupture de liens familiaux au moment de la demande dont 5 pour des violences intra familiale.

Le FJT est aussi une solution pour les publics non pris en charge dans d'autres dispositifs SIAO. En effet, 1 personne était lycéenne au moment de l'entrée.

Il est intéressant de se rendre compte du public orienté et accueilli au FJT. En effet, la moitié des personnes entrant sur un FJT, orienté par le SIAO, exprime être en rupture familiale, notamment suite à des violences intra familiales. Même si la plupart d'entre eux ne font pas appel au 115, suite à la mise à la porte du domicile familial, la situation d'hébergement chez des tiers reste fragile et non propice à une insertion professionnelle. 2 personnes disent même dormir à la rue, sans faire appel au 115.

Les 13 jeunes qui sont entrées en FJT, présentent une certaine dynamique face à l'insertion professionnelle, malgré leur situation (entrée en Garantie jeune, CDD, intérim, chantier d'insertion, service civique).

LES PERSONNES SORTIES D'UN FJT EN 2020

En 2020, 2 personnes orientées par le SIAO sont sorties d'un FJT (4 sorties en 2018, 5 sorties en 2019)

- ✓ dont 1 homme et 1 femme seuls
- ✓ dont 2 personnes françaises
- ✓ dont 1 sortie du FJT David d'Angers et 1 du Foyer Darwin
- ✓ après une durée moyenne de séjour de 314 nuits (entre 104 et 523 nuits) soit 89 nuits de moins par rapport à 2019

Ces 2 personnes ont déclaré retournées au domicile familial.

LES DEMANDES CLASSEES OU ANNULEES EN 2020

En 2020, 14 demandes de personnes orientées vers un FJT ont été classées ou annulées (17 en 2018 et 2019)

1/ Répartition des demandes orientées vers un FJT classées en 2020

	TOTAL	
Sans suite, sans nouvelles	7	50 %
Annulé	3	21 %
Accès logement autonome parc public	2	14 %
Accès logement autonome parc privé	1	7 %
Départ autre département	1	7 %
TOTAL	14	100 %

Parmi les 14 demandes classées ou annulées en 2020, seules 3 personnes ont accédé à un logement autonome (2 personnes en logement du parc public et 1 personne en logement du parc privé).

La proportion de personnes ayant accédé à un logement autonome s'atténue depuis 2018.

Source : Tableau de suivi SIAO 49, 2020

Concernant les 10 personnes dont leur demande a été annulée ou classée :

- ✓ 5 personnes n'ont pas souhaité entrer en FJT (dont 2 femmes).

Pour l'une d'entre elles, l'orientation sur le FJT Marguerite d'Anjou a été travaillée, alors qu'elle était hébergée à l'hôtel via le 115 et devait démarrer une entrée en Garantie Jeune. Elle n'a pas souhaité intégrer un FJT, disant se sentir en insécurité sur ce type de structure.

L'autre femme a annulé sa demande, car elle était hospitalisée, après un passage de plusieurs semaines sur un CHRS. Ainsi, le projet FJT ne convenait plus à sa réalité (difficulté psychique notamment, besoin de stabilisation dans le soin).

Pour les 3 autres personnes, leur situation pouvait tout à fait correspondre à du FJT, mais les personnes souhaitaient avoir leur propre logement. Ils ont évoqué des logements trop petits et avoir le besoin d'inviter et d'héberger des amis quand il le souhaitait. Sur ces 3 personnes, 2 étaient hébergées sur le Service Mineurs Non Accompagné de l'Association de l'Abri de la Providence.

- ✓ 4 personnes n'avaient pas de numéro de téléphone. Le SIAO n'a pas pu les joindre.
- ✓ Le SIAO a fait 2 orientations en FJT sous conditions de ressources. 1 n'a pas tenu sur les emplois, et n'a pas ouvert de droits chômage. L'autre personne n'a jamais donné de nouvelles (du jeune, ni du référent).

Le SIAO reçoit des demandes, dont la situation du jeune pourrait correspondre à une entrée en FJT. Mais soit les jeunes ne sont pas demandeurs de ce genre de structure, soit l'insertion professionnelle n'est pas encore aboutie et les ressources viennent à manquer.

Une situation a d'ailleurs été réorientée en CHRS Insertion, en coordination avec le FJT, la Mission Locale et le SIAO.

Nous réfléchissons aussi à des orientations FJT avec des accompagnements de type CHRS Hors Les Murs porté par La Gautreche sur Cholet. L'idée étant qu'un jeune, ayant des ressources et un minima dans l'insertion professionnelle, puisse accéder au FJT avec un accompagnement socio-éducatif renforcé.

2/ Constats au regard de la convention de partenariat

Sur les orientations :

Au regard de l'évaluation, le SIAO est parfois en mesure de proposer une orientation au FJT (à travailler avec le référent sachant que la demande de la personne est d'accéder à un logement autonome). Ces orientations nécessiteraient un travail plus approfondi avec le jeune et le référent afin d'accompagner le jeune vers cette solution de transition.

Nous pouvons aussi évoquer les situations pour lesquelles l'insertion professionnelle n'est pas encore aboutie et donc avec des ressources insuffisantes ou manquantes. Ces situations nécessiteraient une coordination particulière afin de faciliter une entrée.

Sur les échanges avec les référents :

Nous constatons un manque de retours de la part des référents lorsque les jeunes orientés ont trouvé d'autres solutions. Il est difficile de savoir si les situations auraient trouvé une issue favorable en FJT si celles-ci avaient été prioritaires par la convention. Pour 2 situations au moins, nous pensons que la réponse aurait été positive.

LES DEMANDES SUR LISTE D'ATTENTE FJT AU 06/01/2021

Le 06 janvier 2021, 6 personnes étaient sur la liste d'attente FJT (contre 13 au 13 février 2020 et 8 au 15 janvier 2019) dont 4 sur l'arrondissement d'Angers et 2 pour celui de Cholet.

1/ Répartition des demandes sur liste d'attente FJT au 06-01-2021 selon le délai d'attente depuis l'orientation

	TOTAL	
Entre 0 et 29 jours	0	0 %
Entre 30 et 59 jours	2	33 %
Entre 60 et 89 jours	2	33 %
Plus de 89 jours	2	33 %
TOTAL	6	100 %

Source : Tableau de suivi SIAO 49, 2020

Sur les 6 personnes sur liste d'attente au 06 janvier 2021 :

- 2 sont sur liste d'attente depuis entre 30 jours et 59 jours
- 2 sont sur liste d'attente depuis entre 60 jours et 89 jours
- 2 sont sur liste d'attente depuis respectivement 335 jours et 349 jours

La durée médiane d'attente est de 74 jours pour les personnes sur liste d'attente FJT. Après avoir fortement augmenté par rapport à 2018 (39 jours au 15/01/2019 contre 81 au 01/02/2020), le délai d'attente s'abaisse de 7 jours entre 2019 et 2020 (74 jours au 06/01/2021). Deux situations possèdent un délai d'attente de plus de 3 mois. Au vu de la vulnérabilité de certaines situations ce délai peut apparaître comme relativement long.

2/ Constats au regard de la convention de partenariat

Le constat de l'hétérogénéité des durées d'attente pose la question de la connaissance du traitement des listes d'attente au sein des FJT. En effet, le SIAO contrairement aux autres dispositifs ne centralise pas les listes d'attente et les situations ne sont pas prioritaires par rapport aux demandes en direct (ce qui n'est pas prévu dans la convention contrairement aux résidences sociales).

Ceci renvoie à l'articulation entre le SIAO et les FJT sur laquelle nous pouvons évoquer plusieurs éléments :

- ✓ Un référent au sein de chaque FJT est bien identifié par le SIAO
- ✓ Un besoin de requestionner les procédures de transmission des évaluations des situations. En effet, des FJT peuvent demander au SIAO de réaliser l'orientation seulement lorsque le dossier de préadmission est réalisé alors que d'autres souhaitent contacter le jeune afin de lui proposer un entretien.
- ✓ Le retour d'information au SIAO suite à une orientation nécessite d'être systématisé (questionnements, durée d'attente, date d'entrée).
- ✓ La particularité de l'articulation par rapport au fonctionnement global du SIAO peut impacter la compréhension des référents prescripteurs de la demande. Quel rôle doivent-ils jouer après la décision d'orientation ?
- ✓ Concernant le volume de demandes, il est possible qu'un certain nombre de personnes entrées directement pourraient être valorisées dans le cadre de la convention notamment des sortants d'hébergement.